



Territoires engagés pour la nature

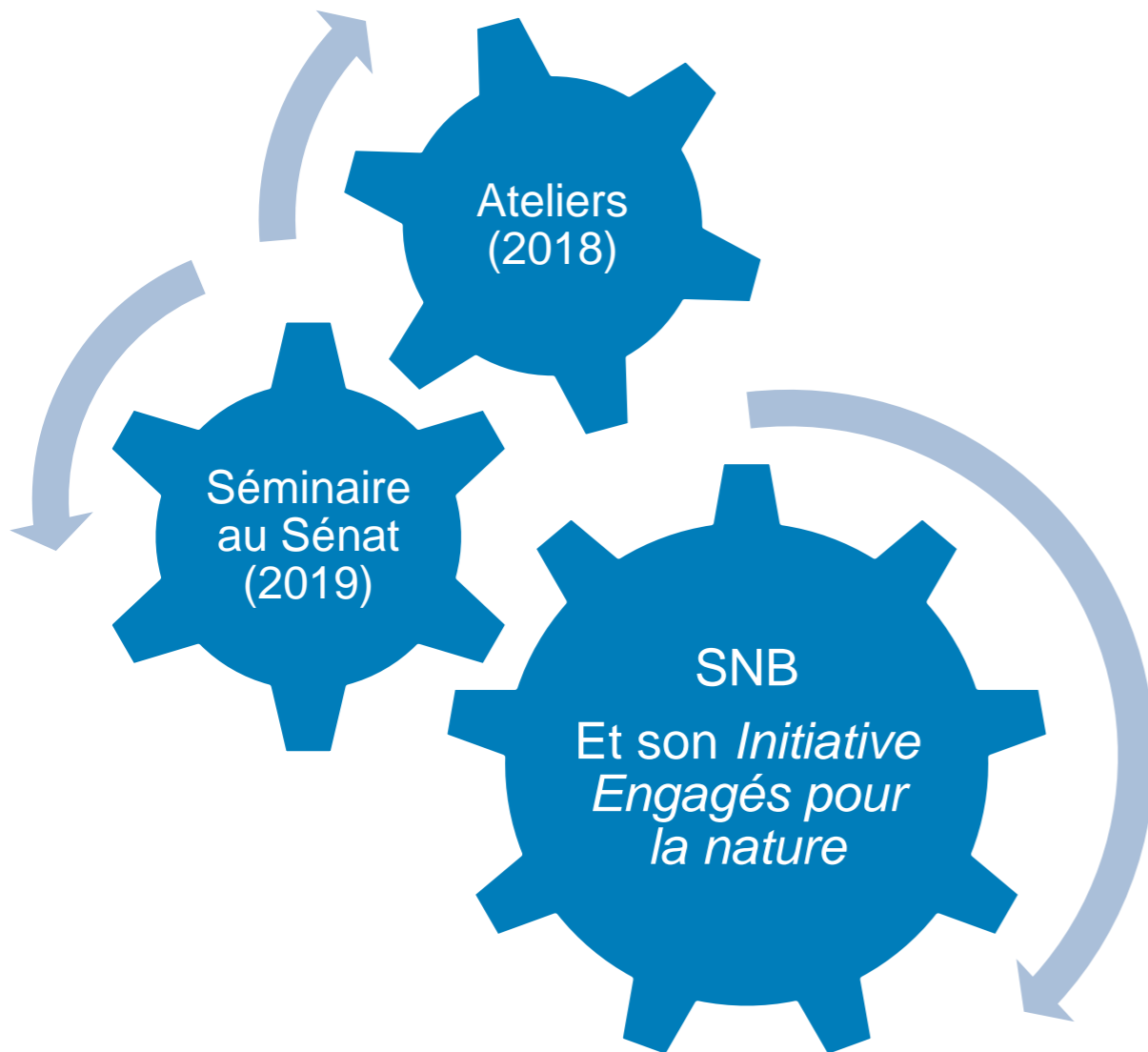
Faire de la biodiversité un atout pour les citoyens

Solène FAURE – Chargée de mission mobilisation et planification, OFB NA

solene.faure@ofb.gouv.fr

06.60.92.62.55

Territoires Engagés pour la Nature, une réflexion commune



Lancement de TEN en mai 2019 dans 6 régions

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

RÉGIONS
DE FRANCE

Paris, le jeudi 9 mai 2019

Communiqué de presse

Plan biodiversité :
Lancement de l'initiative « Territoires engagés pour la nature » :
Collectivités, engagez-vous !

BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !

Face à l'accélération de l'érosion de la biodiversité, seule une mobilisation collective au niveau international et national peut permettre d'inverser la tendance. C'est pourquoi le ministère de la Transition écologique et solidaire et Régions de France, avec la contribution de l'Agence française pour la biodiversité et les Agences de l'eau, lancent l'initiative « Territoires engagés pour la nature ». A travers cette action du Plan biodiversité, il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de la protection de la biodiversité.

L'initiative « Territoires engagés pour la nature » a pour objectif de mobiliser les collectivités pour la protection de la biodiversité.

Ouverte à toutes les collectivités qui souhaitent faire de la biodiversité une des priorités de leurs politiques publiques, elle vise à accompagner des projets de territoire en faveur de la biodiversité, portés par des collectivités territoriales.

Les collectivités intéressées peuvent s'engager via la plateforme en ligne : <https://engagespourlanature.biodiversitelouvivants.fr/territoires/> ou directement sur : <https://biodiversitelouvivants.fr/>

Comment devient-on un Territoire engagé pour la nature ?

Pour obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », les collectivités doivent présenter un plan d'action pour les trois prochaines années en faveur de la biodiversité. Ce plan doit répondre à quatre critères :

1. Le plan d'action doit chercher à rassembler l'ensemble des services de la collectivité et les acteurs du territoire. Les actions mises en œuvre devront être proportionnées au regard des compétences et moyens de la collectivité.
2. Il doit contenir des objectifs de résultat précis et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts.
3. Il doit conduire à des effets positifs, directs ou indirects, significatifs et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions passées.
4. Il doit contribuer à la mise en œuvre des outils d'action publics régionaux et nationaux

TEN, un programme multi-acteurs



« Territoires engagés pour la nature » concrétise la notion de « chef de file » des Régions en matière de biodiversité et s'inscrit dans le « pari des territoires » formulé conjointement par l'État et les **Régions** à l'occasion du lancement des processus de préfiguration des Agences régionales de la biodiversité.

Protocole d'alliance

Paris, le jeudi 9 mai 2019

Communiqué de presse

Plan biodiversité :
Lancement de l'initiative « Territoires engagés pour la nature » :
Collectivités, engagez-vous !

BIODIVERSITÉ,
TOUS VIVANTS !

Face à l'accélération de l'érosion de la biodiversité, seule une mobilisation collective au niveau international et national peut permettre d'inverser la tendance. C'est pourquoi le ministère de la Transition écologique et solidaire et Régions de France, avec la contribution de l'Agence française pour la biodiversité et les Agences de l'eau, lancent l'initiative « Territoires engagés pour la nature ». A travers cette action du Plan biodiversité, il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de la protection de la biodiversité.

L'initiative « Territoires engagés pour la nature » a pour objectif de mobiliser les collectivités pour la protection de la biodiversité.

Ouverte à toutes les collectivités qui souhaitent faire de la biodiversité une des priorités de leurs politiques publiques, elle vise à accompagner des projets de territoire en faveur de la biodiversité, portés par des collectivités territoriales.

Les collectivités intéressées peuvent s'engager via la plateforme en ligne : <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/> ou directement sur : <https://biodiversitetousvivants.fr/>

Comment devient-on un Territoire engagé pour la nature ?

Pour obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », les collectivités doivent présenter un plan d'action pour les trois prochaines années en faveur de la biodiversité. Ce plan doit répondre à quatre critères :

1. Le plan d'action doit chercher à rassembler l'ensemble des services de la collectivité et les acteurs du territoire. Les actions mises en œuvre devront être proportionnées au regard des compétences et moyens de la collectivité.
2. Il doit contenir des objectifs de résultat précis et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts.
3. Il doit conduire à des effets positifs, directs ou indirects, significatifs et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions passées.
4. Il doit contribuer à la mise en œuvre des outils d'action publics régionaux et nationaux.

C'est quoi ? Reconnaissance nationale d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité

Durée de la reconnaissance ? 3 ans

Pour qui ? Les collectivités infradépartementales (communes ou structures intercommunales...)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pourquoi ?

- **Reconnaître et valoriser la qualité de ces engagements, par un processus transparent**
- **Créer une communauté d'engagés**

Les 4 critères nationaux

Impactant et
additionnel

Mesurable, révisable
et amélioration
continue

Impliquant,
cohérent et
proportionné

En lien avec
l'action publique
pour la
biodiversité



Comment ?

- En s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue
- Proposer un plan d'actions cohérent, proportionné et impliquant
- Être en accord avec les orientations et politiques publiques

Nationales & régionales

Candidature
auprès de votre
collectif régional
Année 0

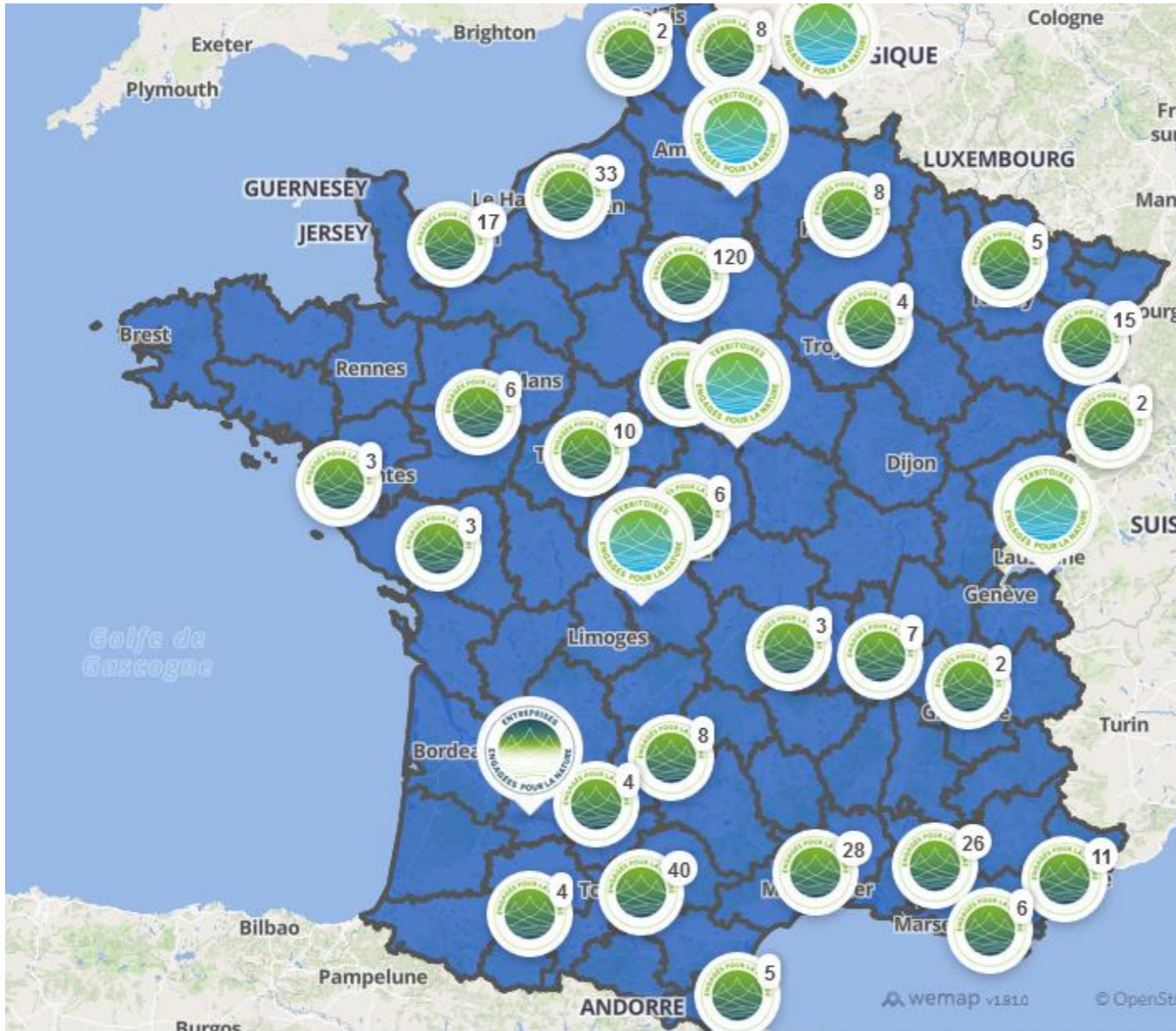
Reconnaissance
de votre
engagement par
le jury régional

Validation de la
mise en œuvre
des actions et
reconduction
Année 3

Animation locale et réseaux à connecter



De nombreuses collectivités déjà engagées



484 collectivités reconnues en juin 2023
Dont 1/3 de communes < 5000ha

Ouvert dans **14** régions volontaires

Des actions variées

- **Un large domaine d'interventions :**
Aménagements favorables
MAÎTRISE FONCIÈRE *Pratiques de gestion*
Diagnostic/suivi de la biodiversité **FORMATION DES AGENTS**
Sensibilisation/éducation à l'environnement

- **Des thématiques variées :**
Pollinisateurs
AGRICULTURE *Gestion différenciée*
Lutte des espèces exotiques envahissantes
Dés-imperméabilisation **TRAME NOIRE**
Restauration/renaturation
Gouvernance **RESSOURCE EN EAU**

